



## APPEL À CANDIDATURES 2 RÉSIDENCES DE CRÉATION ARTS VISUELS PRINTEMPS 2026 / ÉTÉ 2026

Allier soutien à la création artistique, aux artistes contemporains, et mise en valeur du patrimoine : telle est l'ambition portée par la résidence artistique de l'Achille, ouverte à l'été 2021. Située dans le cadre exceptionnel et inspirant du domaine de La Briantais, en lisière de ce parc de 27 hectares abritant un château datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle récemment classé Monument historique et dominant l'estuaire de la Rance avec une vue imprenable sur la mer, la résidence de l'Achille offre un lieu privilégié dédié à la création artistique et aux artistes émergents. La résidence invite les artistes à faire découvrir leur démarche au public, à travers des ateliers hors les murs et une sortie de résidence dans un lieu d'exposition malouin, intégré à la programmation culturelle de la ville. Elle incarne la rencontre entre nature et culture, au cœur d'un véritable poumon de la cité corsaire.

Isabelle Dupuy,  
Adjointe au Maire chargée de la culture et des relations internationales

### OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

---

- Soutenir la création contemporaine
- Accompagner les artistes émergents dans le domaine des arts visuels
- Mettre à disposition des artistes un espace de création au cœur du patrimoine malouin et dans un environnement naturel
- Diffuser la création artistique à Saint-Malo
- Favoriser les échanges entre artistes et public
- Offrir aux artistes une visibilité auprès de tous les publics

## LIEU DE LA RÉSIDENCE ET CONDITIONS D'ACCUEIL

---

L'Atelier de l'Achille est situé en marge du Parc de La Briantais, trésor du patrimoine malouin, domaine de 27 hectares, réaménagé au XIXe siècle par les frères Bülher, avec des vues imprenables sur l'estuaire de la Rance, la Tour Solidor et la Baie de Saint-Malo et offre un cadre exceptionnel pour la création artistique.

Le château, ancienne propriété de Guy La Chambre (ancien ministre d'État, député et maire de Saint-Malo), a été cédé à l'association diocésaine de Rennes avant d'être acquis par la Ville de Saint-Malo en 1999.

L'Atelier de l'Achille offre à la fois un espace de travail et un hébergement meublé, avec connexion internet.

Il se compose de la manière suivante :

Rez-de-chaussée : atelier de 26m<sup>2</sup>, cuisine, espace de convivialité, espace de stockage de 13 m<sup>2</sup> et accès direct au jardin.

Etage : deux chambres et une salle de bain.

Un état des lieux en début (lors de la remise des clés) et en fin de résidence est réalisé.

Localisation : quartier Saint-Servan, à 15 min en vélo de l'Intra-Muros et de la chaussée du Sillon.

Accessibilité : l'atelier-logement ne répond pas, pour le moment, aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, mais nous faisons le nécessaire pour l'avenir.

Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacement, ménage, ... ) sont à la charge de l'artiste.

Les frais d'eau et d'électricité sont pris en charge par la Ville de Saint-Malo.

L'artiste doit être autonome dans ses déplacements. 2 vélos sont à disposition.

L'artiste est supposé travailler avec son propre matériel nécessaire à sa pratique artistique, le lieu de résidence ne dispose d'aucun matériel technique sur place.

Les œuvres produites ne peuvent pas être conservées sur le lieu de résidence.

L'artiste en assure le transport retour à l'issue de son séjour.

## CALENDRIER

---

Cet appel à candidatures est ouvert pour deux résidences distinctes de recherche et création : printemps 2026 et été 2026.

Durée de chaque résidence : 2 mois.

Le travail de chaque artiste, produit durant sa résidence, sera diffusé au cours de la saison culturelle 2026-2027.

### Calendrier résidence printemps 2026 :

Résidence de 2 mois : entre mars et mai 2026

Exposition sortie de résidence : hiver 2026-2027 (lieu défini par la Ville de Saint-Malo)

### Calendrier résidence été 2026 :

Résidence de 2 mois : mi- juillet à mi-septembre 2026

Exposition sortie de résidence : été 2027 (lieu défini par la Ville de Saint-Malo)

Les dates de la résidence seront convenues en amont entre l'artiste et la Ville de Saint-Malo.

## MODALITÉS FINANCIÈRES

---

Les moyens financiers mis à disposition de l'artiste par la structure d'accueil pour sa résidence sont les suivants :

- Bourse de résidence pour le temps de création et de recherche : 2000 €
- Frais de production (achats de matériel) : 500 € TTC

Ce dispositif de résidence est porté par la Ville de Saint-Malo, qui en est l'unique financeur. Si l'artiste envisageait d'éventuels soutiens et partenariats, il devra les présenter à la Ville, qui en validera le principe.

Un collectif d'artistes peut postuler. Dans ce cas, les moyens financiers et les infrastructures mis à disposition resteront identiques à ceux proposés pour une candidature individuelle et seront donc à partager entre les membres du collectif.

## INTERVENTIONS/RENCONTRES AVEC LES PUBLICS

---

Il pourra être demandé à l'artiste de mener des actions de sensibilisation auprès de différents publics : présentation d'une étape de travail, rencontre avec le public, atelier de pratique artistique, conférence. Ces interventions feront l'objet d'une rémunération (60 € / h).

## CRITÈRES DE SÉLECTION

---

- Être diplômé d'une école d'art en France ou à l'étranger
- Être un artiste émergent, en début de parcours professionnel
- Disposer d'un numéro de SIRET
- Qualité du parcours et du projet artistique
- Faisabilité technique
- Capacité à s'investir dans un programme de sensibilisation auprès des publics

Une commission composée de personnalités qualifiées étudiera les candidatures et procédera à la sélection.

## CADRE JURIDIQUE

---

Un contrat de résidence sera établi, spécifiant les engagements de l'artiste et ceux de la Ville de Saint-Malo. Le travail de l'artiste, produit durant sa résidence et diffusé au cours de la saison culturelle 2026-2027 fera l'objet d'un contrat d'exposition distinct.

## MODALITÉS DE CANDIDATURES

---

Date limite d'envoi des dossiers de candidatures : **vendredi 14 novembre 2025 à 12h**  
Après décision, une réponse sera envoyée à chacun des artistes (sur adresse de courriel).

Les candidatures sont à adresser **uniquement au format numérique** à l'adresse e-mail : [atelierdelachille@saint-malo.fr](mailto:atelierdelachille@saint-malo.fr) en mentionnant obligatoirement dans l'objet du mail :  
Résidence Atelier de l'Achille – [Nom et Prénom]

Le dossier de candidature doit comporter dans l'ordre suivant et **fusionné en un seul fichier pdf** :  
- La fiche de renseignements complétée.  
- Un dossier artistique (CV détaillé et portfolio)  
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

*Tout dossier incomplet ou hors délais ne sera pas étudié. Les dossiers constitués de plusieurs fichiers ne seront pas pris en compte.*

**Cet appel à résidence s'adresse exclusivement aux artistes du domaine des arts visuels.**

**Contact :** Direction de la Culture – Ville de Saint-Malo

Johanna Pigrée : 02 99 40 58 72

# ATELIER DE L'ACHILLE

---



Accès direct au jardin et au Parc de la Briantais



Logement tout équipé composé d'une cuisine, d'un espace de convivialité, d'un espace de stockage de 13 m<sup>2</sup>. A l'étage : deux chambres et une salle de bain.



Atelier de 26m<sup>2</sup>